

## Déclarations et Discours

Nº 79/12

## CRISE EN ASIE DU SUD-EST: LES ASPECTS HUMANITAIRES ET POLITIQUES NE PEUVENT ÊTRE DISSOCIÉS

Allocution du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Flora MacDonald, devant la Conférence des Nations Unies sur les réfugiés (Genève, 20 juillet 1979)

...Il n'est pas nécessaire que je décrive le sort des centaines de milliers de réfugiés de l'Asie du Sud-Est qui souffrent — et dans nombre de cas, meurent — au moment même où nous nous réunissons. Tous ici sont au courant de la situation. Le peuple canadien, mis au fait de celle-ci, a réagi face à cette souffrance.

Mon pays a toujours ouvert ses portes aux réfugiés. Depuis la Seconde Guerre mondiale, le Canada a accueilli plus de 350 000 réfugiés de diverses régions du monde, chiffre considérable proportionnellement à sa population.

Et les Canadiens continuent de répondre aux appels de détresse, notamment à ceux qui concernent les réfugiés indochinois. Entre 1975 et la fin de 1978, le Canada a vu arriver 9 000 réfugiés de cette région. En décembre dernier, le gouvernement canadien annonçait qu'il réinstallerait 5 000 Indochinois en 1979. Compte tenu de la détérioration de la situation, nous avons augmenté ce chiffre à 12 000 en juin. Lors du sommet de Tokyo, notre premier ministre a confirmé que le Canada était même disposé à faire davantage.

...Mon gouvernement reconnaît qu'il faut inciter les pays de premier asile à accueillir les réfugiés qui fuient l'oppression brutale dont ils sont victimes dans leurs propres pays. Ces pays doivent recevoir l'assurance que les réfugiés seront réinstallés ailleurs dans le monde. En reconnaissance de ce fait, mon gouvernement a annoncé il y a deux jours qu'il accueillerait jusqu'à 50 000 réfugiés d'ici la fin de 1980. Ainsi, les pays de premier asile savent que le Canada recevra jusqu'à 3 000 de ces infortunés chaque mois, ce qui représente trois fois notre contingent initial. Nous mettons au défi d'autres pays de suivre notre exemple.

Les délégués seront peut-être intéressés de savoir que le programme que nous avons lancé pour remplir cet engagement appelle la participation active des citoyens privés et des organismes canadiens. Le gouvernement du Canada parrainera un réfugié pour chaque réfugié parrainé privément. Notre population a répondu immédiatement et généreusement. Je n'ai aucun doute que nous atteindrons notre objectif.

Le rôle de nos gouvernements provinciaux mérite d'être souligné car ils fournissent bon nombre des services dont sont tributaires les réfugiés durant leur période de réinstallation. Nous sommes restés en étroite liaison avec eux et je dois dire qu'ils nous ont fourni encouragement et soutien.

... Le Canada est conscient qu'il peut le plus contribuer à résorber le désastre actuel en

Asie du Sud-Est par l'accueil des réfugiés. Il n'en reconnaît pas moins la nécessité à contributions au programme indochinois du Haut-Commissaire des Nations Unit pour les réfugiés (HCR).

Le Canada voudrait ici rendre hommage au Haut-Commissaire pour les réfugiés et son personnel pour l'aide humanitaire accordée à ces victimes. Nous avons une grande admiration pour le zèle avec lequel son organisme a oeuvré dans les conditions les plus difficiles. Sans la protection et les soins accordés par son personnel et en l'absence de arrangements de réinstallation qu'il a conclus, la misère des réfugiés serait plus grande et plus prolongée. Nous l'assurons du plein appui du Canada. Par le passé, nous avons apporté une importante contribution financière aux projets du Haut-Commissariat En décembre dernier, le Canada a doublé sa contribution annuelle, la faisant passer 2 millions de dollars. En avril, il a versé une contribution spéciale de 700 000 dollar au programme indochinois. Je suis heureuse de pouvoir annoncer aujourd'hui que mon gouvernement versera à ce programme 500 000 dollars supplémentaires. Nous sommes conscients des besoins; nous connaissons le programme et nous somme heureux que cet argent soit si bien dépensé.

J'espère qu'en exposant les mesures que prennent le gouvernement et le peuple canadiens, j'illustre le degré de gravité que mon gouvernement reconnaît à la présent situation. Nous sommes prêts et disposés et d'ailleurs nous tenons à tout faire et notre possible pour soulager les souffrances qu'ont infligées à leurs propres citoyet les gouvernements des pays de l'exode. Nous exhortons les autres nations à puix dans le sentiment de leur humanité collective la volonté de consentir des effont semblables. Toutefois, il ne suffit pas de soulager les souffrances pour résoudre problème; il ne suffit pas d'abattre la fièvre pour enrayer le mal. Nous devons nou pencher sur ses causes premières, les cerner et les résorber.

Il est entendu que nous sommes ici pour examiner cette crise dans une perspectite humanitaire. Mais entendons-nous sur le sens du mot humanitaire. On ne per arbitrairement coiffer de ce vocable des aspects du problème tels le premier asile et réinstallation et écarter les causes premières sous prétexte qu'elles sont de nature politique. Il est non moins politique d'inciter des pays à continuer de pratiquer une politique de premier asile généreuse ou à contribuer financièrement à l'entretien de réfugiés que d'inciter les pays de l'exode à abandonner les politiques et les pratiques l'origine du flot des réfugiés. Il n'est pas moins humanitaire de réclamer, comme fait le Canada, qu'ils traitent leurs citoyens de façon humanitaire et non discriminatoire. C'est le sentiment de notre solidarité avec ces êtres humains qui nous fait exignune fin à cette agression flagrante et outrageante des droits fondamentaux de personne.

Nous avons étudié attentivement la note du Haut-Commissaire, en date du 9 juillet, et nous sommes d'accord dans l'ensemble avec son analyse de la situation et le pla d'action qu'il propose. Nous croyons qu'il importe tout particulièrement de souligne l'interrelation des mesures qui doivent être prises. Les éléments de solution peuvent être dissociés. Le plan sera sans effet si les pays de l'exode — le Vietnam, k Kampuchea et le Laos — ne prennent pas leurs responsabilités. La communaut

internationale les tient responsables du sort de tous leurs citoyens. Certes, ceux-ci doivent pouvoir se prévaloir du droit fondamental de quitter leur pays d'origine. Le Canada a maintes fois répété que tous les pays se doivent de respecter ce droit fondamental.

Cependant, les gouvernements des pays de l'exode doivent au premier chef s'assurer que de tels départs se font d'une façon sûre et ordonnée, sans menace ni sanction. La communauté internationale considère comme une atteinte intolérable aux droits de la personne toute tentative d'éliminer, par l'expulsion ou par d'autres moyens, une communauté ethnique ou un groupe socio-économique. La famille des nations ne pourra contribuer effectivement à la solution du problème que si les pays de l'exode sont sensibles à ces préoccupations. Autrement nous ne ferons que soulager les symptômes. Il faut que l'issue de notre réunion fasse clairement ressortir cette conclusion.